

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 10
présents
ou représentés 10
votants 10
Pour 10
Contre 0
Abstention 0

N°02022024-003

Date de la convocation
23/01/2024

OBJET

MISE A JOUR DU
TABLEAU DE
CLASSEMENT DES
VOIES COMMUNALES

Le Maire,

Françoise BERNARD.
Signature et cachet

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, RIVIERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absent (excusé) : Mme AUGEREAU BLANCHONNET Christelle,
Procuration de Mme AUGEREAU BLANCHONNET à. JAFFEUX Nicolas

Secrétaire de séance : Mme LAFERRERE Céline

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 4 février 2022 approuvant le tableau de classement des voies communales, réalisé par l'ADIT.

Une mise à jour de ce document est proposée avec l'intégration des voies suivantes :

- Le chemin d'exploitation situé vers la rue du Pironin, qu'il conviendra de nommer Impasse de la Coharde
- Le chemin qui mène au château d'eau déjà nommé Chemin des Vignes

Elle présente le document avec le plan, réalisé par l'ADIT totalisant 2 870 m de longueur de voirie et une surface de 1 945 m² avec les places.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

-d'approuver la mise à jour du tableau de classement, en incluant les 2 nouvelles voies communales susnommées :

- * **impasse de la Coharde**, d'une longueur de 80 ml ;
- * **chemin des Vignes**, d'une longueur de 360 ml.

Ce classement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 063-216304451-20240202-02022024003-DE